

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Extension de l'atelier communal :

- Choix des entreprises : Compte-tenu des résultats de la consultation faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer les marchés pour l'ensemble des 13 lots pour un montant total de 362 889.28 € ht, avec les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
1	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	MALECOT, Availles sur Seiche	106 779.63 €
2	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	BILHEUDE de Vitré	43 414.93 €
3	COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE	BILHEUDE de Vitré	29 000.00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	FADIER d'Argentré du Plessis	5 804.54 €
5	SERRURERIE - METALLERIE	PHILMETAL de Quédillac	12 695.39 €
6	PORTES SECTIONNELLES	DEFI de Légé (44)	14 000.00 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	AUGUIN de Guichen	6 400.00 €
8	CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS	BREL de Lécousse	11 000.00 €
9	CARRELAGE - FAIENCE	BREL de Lécousse	10 000.00 €
10	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	MARGUE, Bourg des Comptes	8 197.99 €
11	TERRASSEMENT-VOIRIE RESEAUX DIVERS-PORTAILS-CLOTURES	GIBOIRE de Janzé	74 800.00 €
12	ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	MICAULT de Corps-Nuds	29 500.00 €
13	VENTILATION - PLOMBERIE - EQUIPEMENTS SANITAIRES	MOREL d'Availles sur Seiche	11 296.80 €

- Déplacement de la ligne Basse Tension : Après vote (17 votants, 12 abstentions, 1 contre et 4 pour), le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'accepter le devis ENEDIS pour la mise en sous-terrain de la ligne basse tension surplombant le projet d'extension de l'atelier municipal, s'élevant à 11 778.12 € ht soit 14 133.74 € ttc.

Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité 2017.

SMICTOM du Sud-Est :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité 2017 sur le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Restauration de la Chapelle de Beauvais :

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention (50%) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour les études préalables aux travaux de restauration dont le montant s'élève à 7 000 € ht.

Classement de la voirie :

Le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre) approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie correspondant à une longueur totale de 34 321 ml de voies communales.

Collecte des ordures ménagères :

Le Conseil Municipal après vote (17 votants, 3 abstentions, 4 contre et 10 pour) décide la mise en place de 2 sites de bornes d'apport volontaire en 2019 dans l'agglomération.